



l'avantage

MAI -JUIN 2017

POUR VOUS TENIR AU COURANT

CHANGERPOURLAVIE FÊTE SES DEUX ANS!

Nous fêtons ce mois-ci les deux premières années d'existence du portail de gestion de la santé Changerpourelavie^{MD}, et il y a de quoi célébrer! À ce jour, près de 70 000 personnes s'y sont inscrites et plus de 30 000 questionnaires d'évaluation des risques pour la santé ont été remplis; il est clair que notre portail santé encourage les membres du régime à adopter un mode de vie plus sain. Nous savons aussi que les membres du régime aiment accumuler des points échangeables contre des récompenses, puisque plus de 120 000 bulletins de participation ont été remis jusqu'à maintenant. Selon une étude, 60 % des membres du régime peuvent être influencés positivement s'ils ont une information de qualité et un incitatif à mieux prendre leur santé en main. Comme l'indiquent ces chiffres, Changerpourelavie leur procure cette information et une raison d'adopter un mode de vie plus sain.

Dans ce numéro :

- Changerpourelavie fête ses deux ans!
- Révision du libellé des garanties de voyage dans les contrats et livrets
- Aider les membres du régime à localiser un fournisseur admissible
- Nouvelle TVP sur les primes d'assurance-maladie dans le budget 2017 de la Saskatchewan
- Avez-vous consulté greenshield.ca récemment?

Depuis que nous avons intégré le podomètre Fitbit dans le portail en mars 2016 (le portail enregistre automatiquement les pas et attribue des points-primés en fonction des foulées que les membres du régime effectuent chaque jour), plus de six milliards de pas au total ont été effectués par les membres du régime. Cela équivaut à peu près au nombre de pas qu'il faudrait pour faire le tour de la terre 115 fois!

À l'approche du deuxième anniversaire de Changerpourelavie, nous allons donner une nouvelle allure au site pour téléphones mobiles et tablettes afin d'enrichir encore plus l'expérience que le portail offre aux membres du régime. La nouvelle structure du site pour appareils mobiles nécessitera moins de défilement, et l'information sera présentée sous forme de sections faciles à consulter et pouvant être ouvertes ou réduites, selon ce que vous voulez voir. La structure nouvelle et améliorée de notre site pour appareils mobiles sera accessible fin juin (juste à temps pour la fête du Canada) à l'aide du navigateur de votre appareil ou sur GSC à votre portée^{MD}. Oui, vous avez bien lu, Changerpourelavie est également accessible sur l'appli GSC à votre portée. Encouragez les membres de votre régime à la consulter! Pour accéder à des documents promotionnels qui vous aideront à passer le mot, consultez notre site Web : greenshield.ca/fr-ca/membres-du-regime/outils-de-libre-service/gsc-a-votre-portee.

Voici quelques raisons additionnelles de promouvoir la bannière de produits Changerpourelavie.

Trois excellents programmes de soutien santé

Les membres du régime tirent parti des différents programmes de soutien santé de GSC, qui ont tous été conçus pour les aider à atténuer le risque de développer des maladies chroniques, et améliorer leur état de santé général. Dans le cadre du **Programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire**, un pharmacien leur parle individuellement (sur place ou au téléphone) en vue de les aider à établir les objectifs à atteindre pour adopter un mode de vie sain, et persévérer pendant toute la durée du programme et par la suite. De plus, le pharmacien évalue leur observance thérapeutique (ou degré d'« autodiscipline »), fixe des objectifs en matière de prise en charge de la pression artérielle et du taux de cholestérol, et calcule le risque cardiovasculaire en fonction des antécédents de santé et des facteurs de risque liés au mode de vie, comme le tabagisme, le régime alimentaire et le niveau d'activité physique.

Le **Programme SoutienPharmacien – Volet désaccoutumance au tabac** offre aux membres du régime le soutien d'un pharmacien formé à cette fin; en général, le soutien joue un rôle déterminant dans la réussite des tentatives d'abandon. Ce programme souple propose des options aux membres du régime : un traitement médicamenteux, des services de consultation individuelle dispensés par le pharmacien ou une combinaison des deux options.

Nous avons récemment apporté quelques changements à ces deux programmes de soutien santé pour que le plus grand nombre possible de membres du régime admissibles puissent y participer. Premièrement, nous avons augmenté le nombre de points Changerpourelavie que les membres du régime peuvent obtenir pour leur participation, ce qui accroît leurs chances de gagner de superbes récompenses. Deuxièmement, nous avons élargi le **Programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire** pour l'offrir aux membres du régime auxquels sont prescrits de nouveaux agents à prix élevé permettant d'abaisser le taux de cholestérol, appelés inhibiteurs du PCSK9 (Repatha ou Praluent), afin qu'ils puissent demander leur remboursement à GSC moyennant l'obtention d'une autorisation préalable (un soutien leur est offert que leur demande soit autorisée ou refusée). Cela donnera aux personnes aux prises avec un taux de cholestérol élevé un outil additionnel pour prendre leur santé en main.

Le lancement récent de notre tout dernier programme de soutien santé, le **Programme SoutienDiététiste**, a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les membres du régime. Il s'agit d'un service de consultation administré en partenariat avec des diététistes autorisés présents dans des supermarchés Loblaw et Sobeys à l'échelle du Canada. GSC a élaboré ce programme en se fondant sur des recherches menées en collaboration avec des spécialistes de l'alimentation et de la nutrition. Des diététistes autorisés aident les membres du régime à faire des choix plus sains en matière d'alimentation et nutrition, et il est prouvé que leur soutien contribue à prévenir ou réduire les maladies chroniques (comme le diabète, l'hypercholestérolémie, l'hypertension et l'obésité) par l'atteinte et le maintien d'un poids santé. Des renseignements sur le programme seront ajoutés sous peu sur le portail Changerpourelavie de sorte qu'un nombre encore plus élevé de membres du régime pourront connaître ce programme structuré, qui s'appuie sur des données probantes.

Les rapports sur l'évaluation des risques pour la santé sont maintenant accessibles!

Grâce aux données tirées des 30 000 et plus questionnaires d'évaluation des risques pour la santé remplis par les membres du régime au cours des deux dernières années, les promoteurs de régime peuvent accéder à des rapports substantiels qui leur permettront d'obtenir une image claire de l'état de santé des membres du régime à un moment donné. Ces mégadonnées sont à votre disposition depuis le 1^{er} mars 2017. Pour que vous puissiez en tirer parti, nous vous demandons d'enregistrer un taux de réponse minimal, soit 10 % du personnel dans le cas des promoteurs de régime ayant plus de 100 membres du régime. Quant aux groupes ayant moins de 100 membres du régime, la disponibilité des rapports est déterminée au cas par cas. Nous appliquons ces critères pour avoir l'assurance que vous trouvez le rapport utile. (Pour plus de détails au sujet de ces exigences, vous n'avez qu'à vous renseigner auprès de l'équipe de GSC chargée de votre compte.)

Vous avez besoin d'aide pour promouvoir le portail santé Changerpourelavie afin d'avoir accès à cette masse d'information? L'équipe de GSC chargée de votre compte peut vous fournir des documents de marketing accrocheurs et informatifs à l'intention des membres de votre régime. Pour consulter des échantillons et des documents électroniques, allez à www.greenshield.ca/fr-ca/conseillers-et-promoteurs/garanties-de-gsc/changerpourelavie.

À venir dans Changerpourelavie

Nous cherchons constamment des moyens d'encourager les membres du régime à améliorer leur état de santé à l'aide du portail Changerpourelavie, que ce soit en utilisant les produits de la bannière Changerpourelavie ou le portail proprement dit. Voici de quoi piquer votre curiosité : au cours des prochains mois, nous prévoyons l'ajout d'un nouveau contenu en ligne qui consistera, pour l'essentiel, à apprendre aux membres du régime comment être plus présents ici et maintenant, et observer leurs pensées, émotions et expériences avec acceptation et sans jugement. C'est la pratique de la pleine conscience, qui est prônée par diverses traditions du monde entier depuis plus de 2 600 ans. Des études ont révélé que la pratique de la pleine conscience contribue à réduire le stress qui, nous le savons aussi, peut mener à une diminution de la concentration, une détérioration de la mémoire de travail et de la capacité de prendre des décisions, voire un surmenage professionnel.

RÉVISION DU LIBELLÉ DES GARANTIES DE VOYAGE DANS LES CONTRATS ET LIVRETS

L'été est presque arrivé et, en un rien de temps, l'automne et l'hiver seront à nos portes. Pendant cette période, de nombreux membres du régime se déplacent pour rendre visite à leur famille ou fuir l'hiver canadien et couler des jours heureux sous des cieux plus cléments. Il y a une foule de choses à considérer dans la planification d'une escapade, et nous tenons à apporter quelques éclaircissements au sujet des garanties de voyage en cas d'urgence de GSC pour que tous les voyageurs comprennent l'importance d'avoir stabilisé leur état de santé avant de quitter leur province de résidence. Qu'est-ce qu'un état de santé stable?

Selon le libellé actuel des livrets, nous n'accordons aucune prestation aux membres du régime ayant une affection médicale préexistante qui n'est pas entièrement stable (de l'avis de l'équipe d'assistance médicale de GSC). Nous avons pensé qu'il serait utile d'expliquer plus clairement ce point pour que les membres du régime aient l'assurance de bien comprendre leur couverture avant de faire leurs bagages.

À compter du **1^{er} octobre 2017**, le libellé des garanties de voyage de GSC dans les livrets et les contrats (pour tous les promoteurs de régime) sera élargi afin que la définition du mot « stable » soit précisée, notamment une période de stabilité de 90 jours avant la date de départ, c'est à dire avant le jour où les membres du régime quittent leur province de résidence. Cette définition élargie s'appliquera à tous les voyages qui seront effectués à partir du 1^{er} octobre 2017, et elle deviendra la norme de GSC.

Après le 1^{er} octobre, comment GSC définira-t-elle la stabilité?

Le libellé élargi comprendra une définition plus claire de la stabilité :

Stable signifie que pendant les 90 jours précédant immédiatement votre départ :

- a) votre problème de santé préexistant ou déjà diagnostiqué :
 - i) a été maîtrisé par l'utilisation constante des mêmes médicaments et posologies (à l'exception des modifications de la médication régulièrement dans le cadre de votre traitement continu, ou des diminutions de la posologie à la suite d'une amélioration de votre problème de santé préexistant ou déjà diagnostiqué) prescrits par un professionnel de la santé dûment qualifié;
 - ii) n'a pas, de l'avis raisonnable d'un professionnel de la santé dûment qualifié, nécessité un traitement supplémentaire en raison d'une rechute, complications ou toute autre raison liée directement ou indirectement à votre problème de santé préexistant ou déjà diagnostiqué;
- b) vous n'avez pas consulté un professionnel de la santé dûment qualifié ni fait faire des évaluations ou reçu un diagnostic pour un nouveau problème de santé pour lequel vous n'avez pas reçu de traitement médical;
- c) vous n'avez pris aucun rendez-vous ou n'êtes en attente d'aucun rendez-vous pour des examens, consultations, tests ou évaluations autre que de routine (y compris les résultats) pour un problème de santé potentiellement non diagnostiqué; et
- d) vous n'avez pris aucun rendez-vous ou n'êtes en attente d'aucun rendez-vous pour toute intervention chirurgicale exploratrice en raison d'un problème de santé non diagnostiqué ou intervention chirurgicale pour un problème de santé diagnostiqué.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous et les membres de votre régime?

Ces changements rendront les préparatifs de voyage moins stressants pour les membres du régime, car ils disposeront de renseignements clairs et précis sur leurs garanties de voyage et, ainsi, seront en mesure de mieux comprendre en quoi consiste leur couverture avant de partir en voyage. L'ajout du libellé relatif à la période de stabilité de 90 jours n'aura aucune incidence sur les tarifs, car nous avons toujours fait en sorte que seuls les voyageurs dont l'état de santé est stable soient admissibles à des prestations. Il s'agit simplement de mieux définir cette notion et, en fin de compte, de la clarifier. Si vous avez des questions à propos de ces changements, veuillez vous adresser à l'équipe de GSC chargée de votre compte.

AIDER LES MEMBRES DE VOTRE RÉGIME À LOCALISER UN FOURNISSEUR DE SOINS DE SANTÉ ADMISSIBLE

La prévention de la fraude fait la manchette des quotidiens et publications du secteur des régimes de garanties. Dans des publications antérieures, nous avons fait état des mesures prises par GSC pour prévenir la fraude, notamment notre excellent système d'inscription et de profilage des fournisseurs de soins de santé. Nous n'acceptons que les fournisseurs de soins de santé qui sont en règle auprès de leur association provinciale ou ordre professionnel, faisons un suivi continu de leurs pratiques et interprétons leurs données sur les demandes de règlement pour déceler les anomalies dans les constantes de facturation, les cas d'utilisation abusive des services et les honoraires excessifs. Notre outil Trouver un fournisseur, accessible dans les Services en ligne de GSC et l'appli mobile GSC à votre portée^{MD}, aide les membres du régime à localiser des fournisseurs de soins de santé admissibles qui peuvent facturer directement GSC, en retenant seulement les fournisseurs approuvés par GSC.

De plus, nous assurons la tenue d'une liste des fournisseurs de soins de santé non approuvés par GSC. Les demandes de règlement concernant des fournisseurs de soins de santé « désinscrits » ne donnent pas lieu à un remboursement, même si le membre du régime envoie une demande sur papier accompagnée de reçus et documents justificatifs. À partir de juin 2017, nous ajouterons la liste des fournisseurs de soins de santé désinscrits dans les Services en ligne pour que les membres du régime puissent faire des choix éclairés quant aux fournisseurs de soins de santé qu'ils consultent et avoir la certitude que leurs demandes de règlement seront acceptées.

Une fois que cette nouvelle fonction sera prête, nous ajouterons une fenêtre de notification dans le site Web des Services en ligne pour informer les membres du régime de la disponibilité de cette liste et leur faire part des motifs pour lesquels nous l'avons établie.

NOUVELLE TVP SUR LES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE DANS LE BUDGET 2017 DE LA SASKATCHEWAN

Le budget 2017 de la Saskatchewan, déposé en mars, prévoit une nouvelle taxe de vente provinciale (TVP) de six pour cent sur toutes les primes d'assurance vendues par une compagnie, agence ou groupe, si la personne ou entreprise assurée réside en Saskatchewan ou si le contrat d'assurance concerne des biens situés en Saskatchewan.

La date de prise d'effet de la nouvelle taxe annoncée dans le budget d'origine avait été établie au 1^{er} juillet 2017, mais le gouvernement a depuis repoussé cette date au **1^{er} août 2017** à la suite de ses consultations avec des associations du secteur des assurances. Il semble que toutes les polices d'assurance-maladie individuelle et d'assurance collective seront assujetties à la taxe, et que la première prime sera payable après le 31 juillet 2017.

Les régimes auto-assurés et les ententes de services administratifs seulement (SAS) sont aussi assujettis à la TVP.

GSC vous tiendra au courant de tout nouveau renseignement communiqué par le ministère des Finances de la Saskatchewan et de l'incidence de cette nouvelle taxe sur les promoteurs de régime.

AVEZ-VOUS CONSULTÉ GREENSHIELD.CA RÉCEMMENT?

Saviez-vous qu'une section du site Web de GSC est réservée aux promoteurs et conseillers de régime? Aisément accessible dans les pages de greenshield.ca, la section Conseillers et promoteurs contient des renseignements qui vous aideront à gérer le régime de garanties collectif de GSC et faire connaître ses produits et caractéristiques aux membres de votre régime. À partir de là, vous pouvez accéder au portail d'Administration en ligne, lire ce qu'il y a de nouveau chez GSC et vous renseigner sur les divers outils en ligne offerts aux membres du régime, notamment le portail de gestion de la santé Changerpurlavie. Nous avons même créé une FAQ qui sert uniquement à répondre aux questions fréquemment posées au sujet des régimes de soins de santé et dentaires de GSC. Ce guichet unique vous donne accès en tout temps à ce que vous devez savoir. Jetez-y un coup d'œil!